

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

---

N° de résolution  
ou annotation

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MINGAN  
VILLE DE PORT-CARTIER**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil municipal de la VILLE DE PORT-CARTIER, tenue le 11 décembre 2019, débutée à 20 h, au 40, avenue Parent, Port-Cartier.

**SONT PRÉSENTS**

M. le maire	Alain THIBAUT
M <sup>mes</sup> les conseillères	Cécile CAMIRÉ Carole CHEVARIE Marie CORBEY Patricia COUETTE
MM. les conseillers	Mario GAUMONT Daniel CAMIRÉ

formant quorum sous la présidence de M. le maire Alain THIBAUT.

**SONT AUSSI PRÉSENTES**

M <sup>me</sup> la directrice générale	Andrée BOUFFARD
M <sup>me</sup> la greffière	M <sup>e</sup> Natacha DUPUIS-CARRIER
M <sup>me</sup> la trésorière	Claudia DUPUIS

**CITOYENS: 7**

**JOURNALISTES: 2**

Les avis de convocation ont été signifiés conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. le maire Alain THIBAUT ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

**2019-12-382**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Patricia COUETTE, appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Carole CHEVARIE, et résolu :

**D' l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 11 décembre 2019, se tenant à compter de 20 h.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 2019-312, INTITULÉ « RÈGLEMENT CONCERNANT LA TAXATION ET LES COMPENSATIONS DE L'ANNÉE 2020 »**

M. le conseiller Mario GAUMONT donne avis de motion que le projet de règlement n° 2019-312 concernant la taxation et les compensations de l'année 2020, qu'il présente et dépose, sera soumis pour adoption, à l'occasion d'une prochaine séance du conseil municipal.

Ce règlement a pour objet de pourvoir aux dépenses nécessaires aux fins de défrayer les dépenses générales d'administration de la municipalité pour l'exercice financier 2020 et, à cette fin, le règlement prévoit différents taux de

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

---

**N° de résolution  
ou annotation**

la taxe foncière établis et imposés en fonction des catégories auxquelles appartiennent les unités d'évaluation, une compensation pour le service d'eau et une compensation en matière d'enlèvement, de transport et de disposition des ordures et déchets, lesquelles sont établies et imposées en fonction de diverses catégories d'usagers et enfin, le règlement contient les diverses modalités de paiement des taxes municipales et des compensations pour l'année 2020.

**PÉRIODE DE QUESTIONS :**

M. le maire invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions.

**2019-12-383**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Carole CHEVARIE, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

**QUE** la séance extraordinaire du 11 décembre 2019, débutée à 20 h, soit levée à 20 h 02.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

---

**Alain THIBAUT, maire  
Président d'assemblée**

---

**M<sup>e</sup> Natacha DUPUIS-CARRIER  
Greffière**

---

**Alain THIBAUT  
Maire**

NDC/bb